

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, le 16 mai 2018

Compte-rendu du groupe de travail « Label Égalité/Diversité » du 16 mai 2018

Le groupe de travail s'est réuni au MAA pour sa cinquième séance de travail, sous la présidence de Laurence VENET-LOPEZ adjointe au chef de service ressources humaines. Françoise LIEBERT haute fonctionnaire à l'égalité et la diversité, Sylvie MONTEIL en charge de la thématique, ainsi que Delphine LASNE formation continue et du développement des compétences présentaient l'avancée des travaux. Catherine PERRY ISPV en charge de la cellule de signalement des discriminations est excusée.

FO Agriculture était représentée par Anne BOISTEAUX, Jacqueline FAYOLLE, François HOURS, Magali MONIER, Pascal VILLARD.

Notre compte-rendu prendra la forme d'un rappel du cadre de l'action, d'un récapitulatif des actions engagées et à engager (II suivi de l'action). Enfin les modalités d'action actives à ce jour seront indiquées (point III). En conclusion la position de FO.

I - Rappel du cadre de l'action

Les démarches de labellisation égalité et diversité sont concomitantes, elles seront labellisées par l'AFNOR, et s'articulent en 6 axes :

- 1- Définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle diversité.
- 2- Communication, sensibilisation, formation.
- 3- Mise en place d'une cellule de signalement des discriminations.
- 4- Prise en compte de la politique dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance du ministère.
- 5- Favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle.
- 6- Mettre la diversité et l'égalité professionnelle au cœur des politiques publiques.

Les points d'observation de l'AFNOR :

- la gestion des ressources humaines,
- la concertation des personnels,
- le baromètre social

La labellisation « Égalité/Diversité » s'établit en conformité avec le protocole « égalité professionnelle » mené par la DGAFP et décliné selon 5 axes :

1. Renforcer la gouvernance des politiques
2. Égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles
3. Égalité salariales
4. Congés maternité, parentalité et temps de vie
5. Renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Les priorités d'action actuelles du MAA en vue de l'obtention du double label égalité-diversité :

1. Suivi de l'activité de la cellule d'écoute
2. Mise en œuvre de la communication

3. Sensibilisation effective de l'ensemble des agents
4. Actualisation et qualification du cahier des charges du recrutement des contractuels
5. Accompagnement du retour à l'emploi après de longues périodes d'absence

Le label permet d'affirmer l'attention portée à l'égalité et la diversité, de cadencer l'action et d'en mesurer les effets.

Calendrier : le groupe de travail œuvrera pendant 18 mois (automne 2017-printemps 2019).

Agents concernés : le label concernera les agents du MAA en poste en administration centrale, dans les EPL et l'enseignement supérieur, dans les DRAAF. Les agents affectés en DDI seront concernés par la démarche entamée par le secrétariat général du gouvernement (SGG). Néanmoins les sujets relevant des CAP pourront être gérés par le MAA.

Du côté des établissements publics, FranceAgriMer et l'INRA lancent la démarche, l'ASP n'a pas débuté.

Les services du Premier ministre amorcent la démarche qui concernera les DDI.

Périmètre de l'expérimentation dans le cadre de la démarche de labellisation par l'AFNOR :

Expertise auprès d'un échantillon de services : la labellisation nécessite une expertise de l'AFNOR dans certains services volontaires. Trois DRAAF sont candidates : Bourgogne-Franche Comté, Pays de Loire et Île de France. 16 EPL sont également concernés. Dans l'enseignement supérieur, AGROSUP Dijon s'engage également dans la démarche de double labellisation. Toute candidature spontanée sera accueillie favorablement.

FO a attiré l'attention de l'administration sur la prise en charge des agents contractuels rémunérés sur le budget des établissements scolaires publics ainsi que les agents titulaires affectés dans les établissements privés et ceux affectés en DDI.

FO dénonce le fait que les agents payés sur les BOP du ministère de l'agriculture ne soient pas pris en charge par leur ministère de tutelle.

FO rappelle que lors de la présentation du baromètre social 9 agents sur 10 sont attachés à leur ministère.

II - Suivi de l'action

Ce qui est réalisé à ce jour :

Axe 1 : présentation de la feuille de route au CTM le 8 décembre 2018, annonce aux agents.

Axe 2 : formation des référents nationaux.

Mmes LIEBERT et MONTEIL ont rencontré les comités de direction des DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, Pays de Loire et Île de France le 9 avril 2018 préalablement à la visite de l'AFNOR.

Les secrétaires généraux de l'ensemble des DRAAF ainsi que les IGAPS ont été informés de la démarche. L'accent a été mis sur l'accompagnement lors du retour à l'emploi consécutif à disponibilité, longue maladie, congés parental...

Axe 3 : la cellule d'écoute officiellement installée par note de service du 17 avril, animée par Catherine PERRY, a d'ores et déjà reçu 13 sollicitations dont 9 retenues. A noter que le projet de nommer des IGAPS à l'animation de la cellule d'écoute a été abandonné.

FO se félicite de la prise en compte de sa demande de gestion de cette cellule d'écoute par une personne sans lien direct avec les structures.

Axe 4 : la note de service de recrutement des contractuels est assortie de fiche de procédure (traçabilité).

Ce qui est en cours :

Axe 1 : bilan de situation comparé, en perspective de la révision de l'accord 2013 « égalité professionnelle » par la DGAFP.

Axe 2 : plan de communication, plan de formation des encadrants et des référents. Les référents DRAAF seront réunis le 5 juin par Mme LIEBERT.

La gestion des retours à l'emploi, après une absence de longue durée, est actuellement le sujet de travaux d'expertise en vue de rédaction de procédures homogènes (recensement et contact avec les agents concernés notamment).

Axe 5 : action 18 retour à l'emploi après absence de longue durée.

Axe 6 :

- **action 21** promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'enseignement agricole,
- **action 22** promouvoir l'égalité réelle en agriculture et dans les entreprises agricoles.

Ce qui reste à faire :

Axe 4 : prise en compte et traçabilité dans la gestion des ressources humaines

Axe 5 : favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle

Axe 6 : mettre la diversité et l'égalité professionnelle au cœur des politiques publiques

III Modalités d'action

Rappel des coordonnées de la cellule d'écoute ([note de service SG/SRH/2018-291](#))

Trois modalités de saisine sont proposées :

- **par courriel** : signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr
- **par téléphone** : 01.49.55.82.41
- **par courrier** (modèle disponible sur l'intranet du ministère) :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Cellule signalement des discriminations

78 rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Mission des correspondants régionaux (en cours de nomination)

- Formation
- Communication
- Sensibilisation locale
- Veiller au respect des principes d'égalité femme-homme et diversité dans les politiques conduites par les services régionaux

Position de FO :

FO Agriculture rappelle son engagement dans la lutte contre les discriminations et les inégalités. Dans le cadre du groupe de travail **FO Agriculture** a revendiqué la professionnalisation de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la discrimination en faveur de la diversité et de l'égalité.

FO Agriculture considère qu'il s'agit de missions pérennes : la labellisation formalise l'installation de l'action.

FO Agriculture sera vigilant à l'adéquation des missions et des moyens. Il faudra atteindre les objectifs et aller au-delà des déclarations d'intentions.

FO Agriculture veillera à ce que les référents à l'égalité et la diversité bénéficient d'un parcours de formation professionnelle dûment intégré dans les fiches de postes et assorties d'une quotité de temps de travail.

FO continue de combattre les discriminations au sein des instances CAP, CT, CHS-CT où elle vous représente et défend vos intérêts.

FO est à vos côtés



Vos représentants **FO Agriculture**

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr